

NOVEM FONTES (NEUF FONTAINES) :

LE BULLETIN NEUFFONTAIN

OCTOBRE 2010

Aucune info, si ce n'est le retour d'Arménie de l'éditeur et de son épouse !



Souvenir de vacances

Le mont Ararat (en Turquie, à présent)

Photo prise de Erevan, quartier Arabkir (celui des Iraniens), le 12/10/2010, par l'éditeur

Menacés par le réchauffement climatique, les glaciers du mont Ararat ont perdu 30 % de leur surface de 1976 à 2008 !

Selon certains spécialistes, le mont Ararat (5.137 m) serait le lieu où l'arche se serait échouée à la fin de son périple. De nombreuses équipes ont tenté de retrouver l'arche sur le mont Ararat, sans résultat probant.

L'arche de Noé, d'après la Bible, est une grande embarcation construite sur l'ordre de Dieu afin de sauver Noé, sa famille et toutes les espèces animales d'un déluge sur le point d'arriver (in article Voila.fr du 8/9/10).

*

NOVEMBRE 2010



Panneau d'affichage à Chitry Mont Sabot

Prochain Conseil municipal : le vendredi 5 novembre à 20 heures

A l'ordre du jour :

- Décisions modificatives
- Indemnités de conseil allouées aux comptables du Trésor
 - Indemnité d'administration et de technicité
- Affouages : section Neuffontaines (hameau) - Vignes - Chitry Mont sabot
- Questions diverses

—

Conseil Municipal de la Commune de Neuffontaines

Réunion du 5 novembre 2010, à Vignes le Haut, à 20 heures

Le Conseil était présidé par Monsieur Philippe Connant, maire en exercice de la Commune de Neuffontaines. Monsieur Jean-Pierre Derlon a été nommé comme secrétaire de séance.

Etaient présents : Daniel Blandin, Evelyne Blandin, Jean-Pierre Derlon, Nicole Hernando, Delphine Perdriat, Albert Perreau, Daniel Pointreau, Serge Reinert

Etaient excusés : Boulenger Philippe, Huguette Dupaty.

Ordre du jour

- Décisions modificatives
- Indemnités de conseil allouées aux comptables du Trésor
- Indemnité d'Administration et de Technicité
- Affouages : Section Neuffontaines-Vignes-Chitry
- Questions diverses

Validation délibérations du conseil du 10 septembre 2010

Il a été demandé au maire et à la secrétaire de mairie d'informer le conseil sur le statut des deux documents rédigés à l'issue d'un conseil :

- le compte rendu : c'est un document rédigé par le secrétaire de séance qui résume tous les points abordés et discutés lors du conseil,

- les délibérations : ce sont les décisions prises par le conseil.

Décisions modificatives

Ces décisions sont motivées par la nécessité de faire face à des dépenses imprévues ou supérieures aux lignes budgétaires allouées à la Commune en 2010.

Il a été décidé d'affecter provisoirement la somme reçue des assurances, pour le remplacement de la croix de Vignes le Haut (4150 euros), à ces dépenses. La régularisation de cette opération se fera dans le cadre du budget 2011.

Écritures comptables :

Au niveau des recettes de fonctionnement (compte RF 7788) : Produits exceptionnels divers : crédit de + 4150 euros

Au niveau des dépenses, les débits sont les suivants :

compte 21783 : Matériel de bureau et matériel informatique : 1000 euros

compte 2117 : Bois et forêts, paiement de l'Office national des forêts (ONF) : 3150 euros

Concernant le matériel de bureau, il s'agit du remplacement de l'ordinateur du secrétariat de la mairie qui a coûté : 967,71 euros.

Concernant les bois et forêts il s'agit de deux factures de l'ONF :

- une du 30 août 2010, d'un montant de 3029,55 euros

- une du 28 octobre 2010, d'un montant de 84,40 euros

Ce sont des travaux exécutés par l'ONF :

dégagement manuel de semis de moins de 30 cm en plein, sans cloisonnement chêne, parcelle 11 pie ; création de cloisonnement d'exploitation au broyeur lourd, margeur 4 m, double passage, parcelle 1 ;

entretien du parcellaire, ouverture manuelle, élagage et fauchage de ligne de parcelles à la débroussailleuse.

Indemnité de conseil allouées aux comptables du Trésor

Cette indemnité est due au comptable du Trésor et à son remplaçant pour rémunérer la tenue de la comptabilité communale. Un montant total de l'ordre de 200 euros.

Indemnité d'administration et de technicité

Le paiement éventuel de cette indemnité concerne le personnel communal, pour couvrir des heures supplémentaires ou récompenser la manière de servir. Au niveau de Neuffontaines, elle pourrait concerner : la secrétaire, le cantonnier et la femme de ménage.

La secrétaire a fait savoir qu'elle perçoit cette indemnité auprès des autres communes où elle travaille. Elle lui permet de couvrir ses frais de transport.

Le versement de cette indemnité doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal. Son niveau est calculé selon une grille indiciaire, en rapport avec la rémunération de chaque employé. Le choix de l'indice est laissé à l'appréciation du conseil.

Pour les trois employés de la Commune, en retenant l'indice 1, le montant annuel des indemnités serait de l'ordre de 300 euros. Il serait de 3000 euros en retenant l'indice le plus élevé.

Il a été décidé d'étudier ce point au moment de l'élaboration du budget et en relation avec les recettes attendues de la commune.

Affouages : Section Neuffontaines-Vignes-Chitry

Les notes définissant les affouages pour l'année 2011 ont été reçues, pour les bois de Neuffontaines, de Vignes et de Chitry.

L'abattage et le façonnage doivent intervenir au plus tard le 15 avril 2013, le débardage : le 15 septembre 2013.

Délibération fiscale : application différée

La Commune est autorisée à faire des abattements fiscaux sur les Taxes d'habitation en direction des personnes économiquement faibles.

Le Conseil a été décidé de ne pas faire d'abattement pour l'exercice 2011.

Travaux de voirie 2011

La Commune a proposé la réfection du tronçon allant de la Mairie à la Route départementale 217. Une première évaluation effectuée par Monsieur Sauvageot donne un coût de 17 500 euros pour l'application d'une bi-couche et de 39 800 euros pour un travail plus élaboré.

Questions diverses

Réunion de la Communauté de Communes du 3 novembre 2010

Le premier adjoint au maire a exposé les principaux points débattus lors de la réunion de la Communauté de Communes du 3 novembre 2010. Un résumé écrit a été remis à chaque membre du Conseil.

Organisation d'une séance d'information sur l'assainissement.

Une séance publique d'information, sur l'assainissement à l'horizon 2012, sera organisée dans la salle de réunion de la Commune, avec la participation des techniciens de la Communauté de Communes au début de l'année 2011.

Taille des haies et des banquettes

Il a été décidé de confier ce travail à la société JOSÉ. Le travail concerne les routes communales et intercommunales. Deux passages seront exécutés sur les banquettes les plus larges.

Repas de fin d'année

Le repas sera organisé le dimanche 19 décembre 2010. Il sera jumelé avec un arbre de Noël pour les enfants de la Commune.

Le traiteur proposé par le maire a été retenu, pour un tarif de 25 euros par personne (boissons comprises).

Bail de chasse 31

Il a été proposé d'inscrire dans le bail, une clause demandant à la société de chasse bénéficiaire d'accueillir les chasseurs de la Commune de Neuffontaines.

Déneigement des routes de la Commune

Mesdames Hernando et Perdriat se sont informées sur le coût et l'organisation des opérations de déneigement dans des petites communes rurales de l'Yonne.

Le prix d'achat d'une lame de déneigement est de l'ordre de 3000 à 4000 euros.

Les communes qui possèdent une lame passent un contrat avec un agriculteur qui exécute le travail pour un coût horaire de l'ordre de 60 euros.

Monsieur Jeannin, entrepreneur installé dans le hameau du Maréchal, est prestataire de service pour effectuer le déneigement. Il propose un tarif de 64,70 euros de l'heure. Cette proposition a retenu l'intérêt du Conseil. Monsieur Jeannin sera approché pour des compléments d'information, concernant les termes d'un éventuel contrat et l'organisation du travail.

Toutefois Monsieur le maire doit s'informer auprès de la DDE pour connaître les modalités d'intervention d'un prestataire, commis par la Commune, sur des routes départementales, qui normalement ne relèvent pas de sa compétence.

Mur de la mairie

Le mur ouest de la mairie est dégradé. Monsieur le maire doit approcher l'entreprise qui a réalisé les travaux de réfection pour faire jouer la garantie décennale.

Arbre de Noël

Un arbre de Noël sera organisé pour les enfants, âgés de moins de quinze ans, habitant la Commune. Un cadeau sera offert à chaque enfant. Il sera remis à l'occasion du repas communal du 19 décembre 2010.

Madame Delphine Perdriat est chargée de l'achat des cadeaux. Onze enfants sont

concernés par cette opération. Un budget de 150 euros a été décidé par la Commune. Les membres du Conseil municipal procéderont à l'installation et à la décoration d'un sapin de Noël dans la salle de réunion de la mairie.

Déplacement des conteneurs du tri sélectif de Neuffontaines (demande formulée par Monsieur Goujon)

Le problème a été étudié, par Messieurs Reinert et Pointreau. Il n'existe pas d'emplacement autre pour déplacer les installations. Il conviendra de masquer les conteneurs avec une haie de thuyas.

Réparation de la croix de Vignes le Haut (en cours) *

La remise en état de la croix de Vignes le haut est différée en raison des difficultés budgétaires (voir les décisions modificatives). Elle sera envisagée dans le cadre du budget 2011.

Le Conseil demande de refaire la croix à l'identique de l'ancien modèle. La photo représentant l'ancienne modèle pour guider le travail du tailleur de pierre, n'a pas été retrouvée. Monsieur Beaurenault qui possède cette photo, sera approché de nouveau.

Ensablement des arches du pont de Neuffontaines

Monsieur Pointreau signale l'ensablement des buses situées sous le pont de Neuffontaines. En cas de crue du ruisseau, des risques de débordement sont à redouter, qui pourrait entraîner des dégradations sur le site.

Le curage peut se faire avec une pelleteuse ou manuellement en dégagant le sable accumulé dans les buses et à la base du pont. Toutefois, la Commune doit obtenir l'accord des différents opérateurs gérant les ouvrages de franchissement et les cours d'eau. Monsieur le maire se chargera de ces démarches.

Gestion des déchets

Monsieur Roger Blandin a demandé au conseil de s'informer auprès de la Communauté de Communes, concernant l'élimination des os après abattage d'un animal.

Le maire a levé la réunion du Conseil municipal à 22 heures.

Neuffontaines
le 15 novembre 2010
Le Maire Le secrétaire de séance

Note RR :

- Pourquoi l'assureur de la secrétaire de mairie ne prend-t-elle pas en charge cette réparation ?

- En attendant la photo de M. Beurenault, j'ai mis sur le site, à la page Neuffontaines, la photo fournie par le Patrimoine de France, qui date de 1994.

*

NEUFFONTAINES

Bernadette et Jean-Claude BLIN,
Pascal et Sylvie BERSON,
ses enfants ;
Ses petits-enfants, arrière-petits-enfants ;
Les familles THEPENIER, BERSON, COUDRET
Et ses amis
ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Yvonne BERSON
née THEPENIER

survenu à Châteauroux, le 24 novembre 2010,
à l'âge de 84 ans.
Ses obsèques auront lieu le **mardi 30 novembre, à 14 h 30**, en l'église de Neuffontaines.

●

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

JdC 27/11/10 264045

Décès de Mme Yvonne BERSON *

Ses obsèques ont eu lieu le mardi 30 novembre 2010 après-midi

en l'église Notre-Dame à Neuffontaines

(annonce ci-dessus passée dans le *Journal du Centre*)

* Ancienne habitante de Neuffontaines, dans la maison face à celle de feu Marcel Danguy

*